S.P.S. - C.E.A.

Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.

Extraction de Mohamed Amra

Une décision honteuse et inacceptable !!!

Le 14 mai 2024, Mohamed Amra, trafiquant notoire et multirécidiviste, s'évade lors d'une attaque sanglante au péage d'Incarville.

Bilan : 2 agents pénitentiaires assassinés, 3 grièvement blessés, des familles brisées et une profession marquée à jamais.

Malgré ce « très lourd tribut », il semblerait qu'au sein du Ministère de la Justice, on fasse fi des erreurs du passé, car à la stupéfaction générale, nous apprenons que Mohamed Amra sera à nouveau extrait de détention pour un interrogatoire devant les magistrats. Ceci semble d'ailleurs ne gêner personne que cette extraction soit relayée médiatiquement sur les chaînes d'infos nationales et dans la presse !

Respect du protocole d'Incarville : aucune visioconférence !!! Aucun déplacement du magistrat !!! Une mise en danger injustifiable de nos collègues et des Forces de Sécurité Intérieure !!! C'est inadmissible, le protocole d'Incarville est bafoué, mis aux ordures comme s'il n'avait jamais existé ! Pourtant, **si ce protocole devait s'appliquer à un seul détenu, ce serait bien AMRA !!!**

De plus, Condé-sur-Sarthe doit être le 2ème établissement programmé QLCO (Quartier de Lutte Contre la Criminalité Organisée) avec, en principe, une limitation maximale des extractions judiciaires. Mais une fois encore, la magistrature n'en fait qu'à son bon vouloir !!! Les Magistrats sont donc les grands patrons du Ministère de la Justice et décident vraisemblablement à la place du Ministre !

Après le drame, **des engagements avaient été pris, garantissant la sécurité, la cohérence, le respect et la mémoire de nos collègues tombés sous les balles d'AMRA et ses complices.**

Aujourd'hui, ce protocole d'accord est ouvertement piétiné !

Le SPS-CEA dit STOP et exige :

***L'annulation immédiate de cette extraction judiciaire, des explications claires de la DAP, le respect total du protocole signé, ainsi que la visioconférence ou le déplacement du magistrat pour toutes les audiences d'Amra.**

A l'évidence, le Ministère de la Justice fait le choix du mépris du terrain, le non-respect des familles des victimes. Combien de vies faudra-t-il encore briser pour qu'on nous écoute ? Le surveillant pénitentiaire n'est pas une variable d'ajustement !
Plus une seule extraction inutile ! Plus un seul risque évitable ! Plus un seul agent sacrifié ! Le SPS-CEA exige le respect de notre profession et des familles des victimes de ce drame.

Maintenir cette extraction constitue un véritable affront porté à toute notre profession !!!

Le 04/06/2025, le Bureau Central National

Site Internet : http://www.sps-penitentiaire.fr/ E-Mail :secretariat-sps-cea@hotmail.fr